

Alain Bonnac

2 rue - stradaed Creac'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre – Benac'h
02 98 01 05 45
alain.bonnec@eau-et-rivieres.org

A Belle-Isle-en-Terre, le lundi 01 février 2021

Objet : Fusion de structures porteuses de SAGE et de syndicats de bassins-versants

Monsieur le président du comité de Bassin Loire-Bretagne, monsieur le le Président de région Bretagne, monsieur le préfet de région Bretagne, monsieur le président de l'APPCB, messieurs les préfets départementaux, messieurs et mesdames les président-e-s de CLE, messieurs et mesdames les président-e-s d'EPCI,

Nous souhaitons par la présente faire part de notre préoccupation quant au contexte actuel de fusion des structures porteuses de SAGE à travers le territoire breton.

Ces fusions qui découlent de la prise de compétence eau par les EPCI dans le cadre de la GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) mise en place depuis 2018, avaient notamment pour objectif de remobiliser les territoires sur la préservation des milieux aquatiques. Afin d'accompagner ce transfert de compétence, le gouvernement a édicté un document (la SOCLE) précisant les principes qui doivent orienter ces restructurations « *la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau ; la rationalisation du nombre de syndicats, par l'extension de certains périmètres, la fusion de syndicats ou la disparition des syndicats devenus obsolètes.* ».

Nous sommes en accord avec certains des principes développés par la SOCLE ; tel que le fait que ces restructurations doivent se faire sur une logique hydrographique cohérente et qu'elles doivent permettre de gagner en efficacité pour les structures les plus isolées. Par contre, il nous semble qu'ils doivent être accompagnés d'un certain nombre de garanties :

- Au choix d'une logique hydrographique cohérente (bassin versant, baie...) il doit être ajouté le maintien de l'implication des acteurs locaux et l'appropriation des enjeux de l'eau par le plus grand nombre. L'efficacité de ces structures est liée à leur niveau de proximité avec les territoires. Ces fusions ne doivent pas conduire à une baisse de moyens ou de mobilisation effective des personnels au plus près du terrain.
- Les commissions locales de l'eau, organes décisionnels au plan stratégique, doivent être fortement associées aux projets de restructuration des structures porteuses concernant leurs bassins versants notamment par l'invitation de représentants des différents collèges - en particulier celui des usagers - aux réunions de travail, des points d'étapes réguliers en CLE suivis d'un vote des CLE sur le projet.
- Maintien et renforcement de la totale indépendance des CLE. Ces restructurations ne doivent **pas** entraîner un affaiblissement de la légitimité, de l'indépendance et des moyens des CLE, organes centraux de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des SAGES.
- A cet égard, les évolutions structurelles contradictoires dans la composition des CLE bretonnes, à la hausse en Ille-et-Vilaine et à la baisse en Finistère, induisent une inégalité de traitement d'un territoire à l'autre et, pour ce

Alain Bonnac

2 rue - stradaed Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre – Benac'h
02 98 01 05 45
alain.bonnec@eau-et-rivieres.org

qui est du Finistère à une moindre représentativité d'où un déficit démocratique potentiel, avec au final un risque d'affaiblissement généralisé de leur légitimité.

- Contrairement aux CLE- parlements locaux de l'eau - , ces structures opérationnelles ne prévoient pas l'implication de l'ensemble des acteurs de l'eau dans les comités décisionnels, ce qui induit là encore une perte de démocratie locale. Nous souhaitons donc que l'ensemble des usagers de l'eau et particulièrement du monde associatif (environnement et consommateurs) soient associés à ces nouvelles structures.

A l'heure actuelle, ces fusions de structures porteuses sont déjà bien engagées sur le territoire breton sans que nous puissions en avoir une vision exhaustive faute d'être associés ou même informés de ces restructurations.

De plus ces fusions se conjuguent avec une baisse du budget et donc des subventions de l'Agence de l'Eau, qui impacte particulièrement la moitié Ouest de la Région pour cause de classement en "bon état" alors même que les effets du changement climatique se font déjà sentir et que l'impact des activités humaines s'aggrave (concentration de l'élevage, hausse démographique, pollutions diverses, artificialisation non maîtrisée, etc...). Face à ces tendances lourdes, seul un soutien financier public permettrait d'accompagner les transitions nécessaires dans les territoires et d'éviter que soient réduits à néant les efforts consentis pendant les dernières décennies pour améliorer la qualité de nos eaux douces et littorales.

Notre association participe depuis leur création, par l'implication de ses bénévoles, à la vie des commissions locales de l'eau de Bretagne. Elle le fait parce qu'elle considère que la gouvernance locale de la politique de l'eau basée sur des bassins hydrographiques est la seule qui soit pertinente pour garantir une gestion intégrée amont-aval de l'eau et des milieux aquatiques. Aussi toute modification de cette gouvernance et des moyens qui l'accompagnent doit être engagée avec la plus grande prudence et en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Restant à votre disposition, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre alerte,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de notre haute considération.

Le Président d'Eau & Rivières de Bretagne,
Alain BONNAC

